

Communiqué de presse

Signature d'un partenariat Association régionale des Cités des métiers d'Île-de-France / Groupement Evolution

Pour Déployer un Conseil en Evolution Professionnel (CEP) personnalisé, au plus près des actifs, sur leurs bassins de vie et d'emploi, et pour l'ancrer durablement dans les usages des entreprises et des salariés en Île-de-France, en lien l'avec les dynamiques, les acteurs institutionnels et la gouvernance de l'emploi et de la formation, l'ARCDM IDF et le Groupement Evolution nouent une collaboration.

Ce partenariat a été signé le 28 février à Paris. Les déclinaisons opérationnelles devraient être au cœur des premiers travaux, dans le cadre de conventions spécifiques entre le Groupement et chacune des quatre Cités des métiers franciliennes.

Le développement du conseil en évolution professionnelle a été réaffirmé par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. La Loi dispose que toute personne peut bénéficier tout au long de sa vie professionnelle d'un conseil en évolution professionnelle, dont l'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel. Ce conseil est gratuit et est mis en œuvre dans le cadre du service public régional de l'orientation.

A cette fin, il a été décidé de confier à un opérateur par Région la mission de déployer le service CEP destiné aux actifs occupés (hors agents de la fonction publique) à un opérateur retenu après mise en concurrence. En Île-de-France, l'opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle retenu par France Compétences pour les années 2020 à 2024 est le Groupement Evolution, composé du cabinet de conseil TINGARI qui en est le mandataire, du cabinet Catalys, de l'organisme ID Formation et de L'association « CEP paritaire Île-de-France ».

L'Association régionale des Cités des Métiers d'Île-de-France, composée de quatre Cités des métiers rayonnant sur près de la moitié des 25 bassins d'emploi franciliens, place la convergence des acteurs et des moyens comme priorité au service d'une offre plus lisible, plus disponible et plus formatrice. Dans ce sens, elle conçoit et promeut l'orientation comme une composante essentielle de la formation tout au long de la vie.

L'objet de cette convention est de développer la délivrance du CEP auprès des salariés, dans une approche de service public, en s'appuyant sur les Cités des métiers qui sont des outils partenariaux d'animation territoriale dédiés à l'orientation tout au long de la vie, et des lieux d'accueil, d'information et d'orientation.

Contact Presse

Association Régionale Cités des métiers d'Île-de-France :

Rafaël Ricardou : Tél. : 06 60 26 13 47 – Mél. : Rafael.RICARDOU@universcience.fr

Groupement Evolution :

Benedicte GUESNE : Tél. : 01 44 69 80 90 – Mél : bguesne@tingari.fr

Engagements

du Groupement Evolution

- Délivrer le CEP de manière neutre et dans une approche de service public
- Mettre à disposition des CDM des outils de communication pour diffusion auprès de leurs partenaires, entreprises et salariés
- Inviter les CDM et leurs partenaires aux évènements organisés par le groupement
- Informer les CDM et leurs partenaires sur l'offre de service CEP et les modalités de sollicitations du service
- Animer des réunions d'information sur le CEP, à la demande des CDM et leurs partenaires
- Produire, partager et diffuser des données d'observation sur les trajectoires professionnelles des actifs franciliens en emploi du secteur privé.

Des Cités des métiers franciliennes

- Relayer l'information CEP auprès des actifs accueillis dans les CDM et auprès de leurs partenaires.
- Sensibiliser les entreprises afin de développer le recours au CEP au service des parcours professionnels des salariés.
- Solliciter le groupement pour informer, animer ou co-animer des réunions sur le CEP
- Co-produire des événements auprès des habitants des bassins d'emploi couverts par les CDM, avec l'appui du groupement
- Faire remonter des éléments de lecture sur les enjeux identifiés autour du CEP (besoins de publics spécifiques, effets et adaptation de la prestation, etc.)

A propos du Groupement Evolution

Les opérateurs du CEP :

- Accompagnent la personne dans la formalisation et la mise en œuvre de ses projets d'évolution professionnelle, en lien avec les besoins économiques et sociaux existants et prévisibles sur les territoires.
- Accompagnent les salariés, notamment les démissionnaires, dans le cadre de leurs projets de transition professionnelle.
- Facilitent l'accès à la formation, en identifiant les compétences de la personne, les qualifications et les formations répondant aux besoins qu'elle exprime ainsi que les financements disponibles.

En Île-de-France, l'opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle retenu par France Compétences pour les années 2020 à 2024 est le Groupement Evolution qui est composé de :

- L'association « CEP paritaire Île-de-France »
- L'organisme ID formation
- Le cabinet de conseil Catalys
- le cabinet de conseil Tingari qui en est le mandataire

A propos de l'Association Régionale des Cités des Métiers d'Île-de-France

Créée en janvier 2015, elle a pour objet :

- D'assurer une représentation des Cités des métiers d'Île-de-France auprès des partenaires et institutions en particulier à l'échelon régional ;
- De favoriser l'émergence et la conduite de projets communs, et d'organiser des échanges entre les différentes Cités des métiers.

Elle agit en concertation avec le Réseau international des Cités des métiers.

Membre du Service Public Régional de l'Orientation, elle siège au Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) dans sa commission SPRO.

Elle contribue à la mise en œuvre du CEP aux côtés des opérateurs nationaux et régionaux désignés à travers :

- La Cité des métiers de la Cité des sciences et de l'industrie, Paris – La Villette
- La Cité des métiers de Saint-Quentin-en-Yvelines
- La Cité des métiers du Val-de-Marne
- LA Cité des métiers du Grand Roissy – Le Bourget